

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES EN EUROPE

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Le 26 avril 2018 - Alors qu'une proposition de la Commission européenne doit être votée demain par le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (SCoPAFF) en faveur d'une interdiction hors serres de trois molécules néonicotinoïdes, POLLINIS exhorte M. Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, via une lettre ouverte à défendre une interdiction totale de l'ensemble des insecticides tueurs d'abeilles en Europe.

La France, qui a voté une interdiction totale des néonicotinoïdes à partir de septembre 2018 et dont l'Assemblée nationale vient d'adopter une définition élargie des néonicotinoïdes (incluant le sulfoxaflor, le flupyradifurone et tous les insecticides ayant sur les insectes pollinisateurs le même mode d'action que les néonicotinoïdes), doit montrer l'exemple.

Cette décision d'interdiction partielle - prise à l'occasion de la réévaluation du moratoire de 2013 et attendue depuis plus de trois ans - sera présentée comme un progrès louable arraché de haute lutte aux intérêts des firmes qui commercialisent ces produits et aux derniers Etats membres de l'Union européenne qui refuseraient encore cette interdiction, est insuffisante.

Il s'agit pourtant pour POLLINIS et les 1,4 million de citoyens européens engagés à ses côtés, d'une décision très peu satisfaisante ne répondant absolument pas aux urgences sanitaires et environnementales liées à l'utilisation massive de ces pesticides dans l'agriculture.

→ Lien vers la lettre ouverte : <http://www.pollinis.org/wp-content/uploads/2018/04/Lettre-ouverte-Ministre-Agriculture-vote-SCoPAFF-27.04.18.pdf>

CONTACT PRESSE

Clémentine Bonvarlet
07 82 18 88 03
clementineb@pollinis.org